

Image not found or type unknown



Remboursement des créanciers

Par **vincent**, le **26/04/2009** à **23:28**

Bonjour,
J'ai mon ex qui a fait des crédits à la consommation en me mettant co emprunteur.
J'ai donc déposé un plan de surendettement pour pouvoir payer petit à petit.
À la suite de ça, j'ai mis l'immeuble que j'avais acheté avec elle en vente.
On va signer la vente de cet immeuble cette semaine.
Avec cet argent je vais devoir donc rembourser les créanciers.
Comment se calcule le remboursement, au niveau des intérêts ?
Ceux-ci sont-ils stoppés au moment du dépôt du plan de surendettement ?
Ou cours-t-ils encore ?
merci